



**\*\* Projet soumis à la décision de Monsieur le Bourgmestre**

## Le Bourgmestre de la Commune de Brunehaut

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en ses lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la société DUFOUR va procéder au placement de points d'apports volontaires à Wez et Guignies,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés le 27 et 28 mai 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

### ARRETE :

Article 1 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h, à 100 mètres de part et d'autre de :  
- parking face à l'école Communale de Wez sise rue de l'Ecole à 7620 WEZ.  
- accotement rue de la Tuilerie à 7620 GUIGNIES.

Article 2 : Durant la même période, le stationnement est interdit à :  
- sur le parking face à l'école sise rue de l'Ecole à 7620 Wez.  
- au niveau de l'accotement du placement du PAV rue de la Tuilerie à 7620 GUIGNIES.

Article 3 : Dans l'éventualité où une bande de circulation serait entravée, une priorité de passage sera accordée aux véhicules qui ne doivent pas dévier de leur trajectoire pour contourner l'obstacle.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43(30km) - E1 - B19 - B21 - D1 - C46

Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le

Le Bourgmestre,

